



Institut Régional du Travail Social
Provence - Alpes - Côte d'Azur - Corse



FORMATION PRÉPARATOIRE A LA SÉLECTION D'ENTRÉE EN FORMATION

CAFDES : fonction de Direction
d'établissement et de service
d'intervention sociale
ET
CAFERUIS : fonction de Responsable
d'Unité d'Intervention sociale

Marseille - *Site des Salyens*



www.irts-pacacorse.com



INTRODUCTION

POSTULAT PEDAGOGIQUE : CAFDES ET CAFERUIS

La complexification de la fonction d'encadrement rend particulièrement sensible et incontournable la collaboration entre Directeur et Responsable d'Unité d'Intervention Sociale (ou Cadre intermédiaire) dans les établissements sociaux et médico-sociaux.

Ce temps de préparation à la sélection et à l'entrée en formations de Directeur (CAFDES) ou de Responsable d'Unité d'Intervention Sociale (CAFERUIS) a pour objectif de fonder les principes d'une première « rencontre » de formation entre ces deux fonctions différenciées et éminemment complémentaires.

Les modules de formation sont conçus pour permettre l'approfondissement de chacune de ces deux fonctions spécifiques et d'identifier déjà les contours et les enjeux d'une « Posture d'encadrement ».

LE PUBLIC CONCERNE PAR CE DISPOSITIF :

Candidats répondant aux conditions d'accès pour l'admission en cycle de formation :

CAFDES : se référer au décret du 19/04/2007 relatif à la création du CAFDES et à l'Arrêté du 05/06/2007 ;

CONDITIONS D'ACCES :

- ✓ Etre titulaire d'un diplôme, certificat ou titre homologué ou inscrit au répertoire national des certifications professionnelles au moins au niveau II ou
- ✓ Etre titulaire d'un diplôme national ou diplôme visé par le ministre chargé de l'enseignement supérieur sanctionnant un niveau de formation correspondant au moins à trois ans d'études supérieures ou
- ✓ Etre titulaire d'un diplôme mentionné au code de l'action sociale et des familles ou au code de la santé publique homologué ou inscrit au répertoire national des certifications professionnelles au niveau III et justifier d'une expérience professionnelle d'un an dans une fonction d'encadrement ou de trois ans dans le champ de l'action sanitaire, sociale ou médico-sociale ou
- ✓ Etre en fonction de directeur d'établissement ou de service dans le champ de l'action sanitaire, sociale ou médico-sociale.

CAFERUIS : se référer au décret du 25/03/2004 relatif à la création du CAFERUIS et à l'Arrêté du 8/06/2004.

CONDITIONS D'ACCES :

- ✓ Justifier d'un diplôme de travail social au moins de niveau III (article L.451-1 du code de l'action sociale et des familles), c'est-à-dire les diplômes d'assistant de service social, conseiller en économie sociale et familiale, animateur (DEFA) éducateur spécialisé, éducateur de jeunes enfants, ainsi que le certificat d'aptitude aux fonctions d'éducateur technique spécialisé ;
- ✓ Justifier d'un diplôme homologué ou inscrit au répertoire national des certifications professionnelles au moins de niveau II ;
- ✓ Justifier d'un diplôme d'auxiliaire médical de niveau III (livre 3 de la quatrième partie du code de la santé publique ; infirmière par exemple) et de 2 ans d'expérience professionnelle ;
- ✓ Justifier d'un diplôme correspondant au moins à 2 ans d'études supérieures ou d'un diplôme, certificat ou titre homologué ou inscrit au répertoire national des certifications professionnelles au niveau III et de 3 ans d'expérience professionnelle dans les secteurs de l'action sociale ou médico-sociale ou dans une fonction d'encadrement ;
- ✓ Justifier d'un diplôme de travail social de niveau IV (article L. 451-1 du code de l'action sociale et des familles) et de 4 ans d'expérience professionnelle dans les établissements et services sociaux et médico-sociaux.
- ✓ Aucune durée d'expérience professionnelle n'est exigée lorsque les candidats occupent une fonction d'encadrement dans un établissement ou service social et médico-social.

LES OBJECTIFS :

Accéder aux métiers de l'encadrement :

- se préparer à la sélection d'entrée en formation
- se préparer à la formation

PRESENTATION DE LA FORMATION

DES APPORTS THEORIQUES POUR SAVOIR (38H30)

- ✓ un module « Champ social et médico-social » (6 séquences de 3h30 : 21h)
 - 4 séquences Politiques publiques
 - 2 séquences Etablissements Sociaux et Médico-sociaux
- ✓ un module « Fonction Encadrement » (5 séquences de 3h30 : 17h30)
 - 2 séquences Fonction de direction
 - 2 séquences Fonction d'encadrement intermédiaire
 - 1 séquence Professionnalité de l'Encadrement

DES APPORTS METHODOLOGIQUES POUR COMMUNIQUER (45H30)

- ✓ un module « Communication écrite » (8 séquences de 3h30 : 28h)
 - 5 séquences sur « Dissertation / politiques publiques » ;
 - 3 séquences sur l'écriture d'une « Note professionnelle »
- ✓ un module « Communication orale de la Note professionnelle » (5 séquences de 3h30 : 17h30)
 - 4 séquences d'apports méthodologiques (cours et jeux de rôle) ;
 - 1 séquence de « Soutenance orale ».

1. UN SUIVI PERSONNALISE (4H)

- ✓ dont les modalités et contenus seront négociés, formalisés et comptabilisés avec le Responsable pédagogique de la formation.

DUREE ET COUT :

Durée : 88h

12 journées de 7h de formation (84 H) + 4h de suivi personnalisé

Coût : 1500 €

EFFECTIF : Minimum 12 participants

LIEU : IRTS PACA et CORSE – 20, boulevard des Salyens – 13008 MARSEILLE

AMPLITUDE : OCTOBRE à MARS

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTION

Dossier d'inscription à télécharger sur le site Internet de l'IRTS PACA et Corse
www.irts-pacacorse.com

Pour toute information
IRTS PACA et Corse - Service Communication et Scolarité
20 boulevard des Salyens
CS80133
13267 MARSEILLE Cedex 08

04.91.76.99.00
irts@irts-pacacorse.com